

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 7 mai 2015

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 6 mai 2015, à vingt heures, à la salle municipale de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Yves Coulombe, Harold Noël, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2015
5. Avis de motion – Règlement #2015-02 – Numérotation civique
6. Certificat de conformité – Règlement #2015-276 de la municipalité de Sainte-Famille
7. Certificat de conformité – Règlement #384 du village de Sainte-Pétronille
8. Certificat de conformité – Règlement #2015-334 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
9. Adoption du rapport final du Pacte rural 2007-2014
10. Adoption du Plan d'action du Pacte rural 2014-2016
11. Déclaration d'adhésion au Réseau nord-américain des villes et communautés francophones et francophiles
12. Prolongation de la demande de report – Concordance du Schéma d'aménagement de la MRC au PMAD
13. Adoption des dépenses du mois d'avril 2015
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

M. Turcotte invite Mme Andrée Marchand, MM. Gilbert Lacasse et Jacques Paradis, de « Une île, une vision », à prendre la parole. M. Paradis mentionne que cette organisation est dorénavant un mouvement de citoyens qui comprend 80 membres. Un sondage a été confié à Axiome Marketing et une invitation est transmise aux élus municipaux pour un dévoilement public le 19 mai. Le rapport complet sera disponible sur le site Internet de « Une île, une vision ».

## **2• Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 2015-05-41**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Le point 15. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

### **3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2015**

#### **Résolution 2015-05-42**

**Sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2015.

### **4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2015**

Il n'y en a pas.

### **5• Avis de motion – Règlement #2015-02 – Numérotation civique**

M. Jean-Claude Pouliot donne avis de motion que le règlement 2015-02 pour la renumérotation des immeubles sur le chemin Royal sera adopté à une séance ultérieure.

### **6• Certificat de conformité – Règlement #2015-276 de la municipalité de Sainte-Famille**

#### **Résolution 2015-05-43**

**Sur proposition de** M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2015-276 modifiant le règlement de zonage #2005-197 de la municipalité de Sainte-Famille afin :

- d'autoriser la mise en place de constructions demi-cylindriques pour les usages agricoles et d'en établir les normes et conditions;
- de permettre un second usage complémentaire à l'usage résidentiel et d'en établir les conditions d'exploitation;

et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

### **7• Certificat de conformité – Règlement #384 du village de Sainte-Pétronille**

#### **Résolution 2015-05-44**

**Sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #384 modifiant le règlement de zonage #151 du village de Sainte-Pétronille afin :

- d'autoriser respectivement des usages pour chacune des zones A-3S1 et A-3S2 et de modifier les marges d'implantation de ces mêmes zones;
- de corriger des erreurs cléricales relatives à la numérotation des numéros de zone et à certains articles du règlement de zonage;
- d'appliquer les normes relatives à l'abattage d'arbres à l'ensemble des zones et modifier la superficie d'exploitation de la forêt privée;
- de définir et encadrer la pierre artificielle de béton comme matériel de construction autorisé en dehors du périmètre urbain;
- de restreindre l'application des normes d'intégration au paysage bâti aux zones de cœur de village et de modifier la disposition relative à l'intégration au paysage

des réseaux de distribution des services d'utilité publique;  
et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

**8• Certificat de conformité – Règlement #2015-334 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans**

**Résolution 2015-05-45**

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2015-334 modifiant le règlement de zonage #2005-239 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans afin que soient révisés les usages contingentés dans la zone 8M et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

**9. Adoption du rapport final du Pacte rural 2007-2014**

**Résolution 2015-05-46**

Considérant le tableau transmis par le MAMOT où un solde de 2 126 \$ y apparaît ;

Considérant qu'une fiche sur le projet « Dépliant vélo » d'un montant de 2 126 \$, n'a pas été considérée dans le rapport final du MAMOT, même si elle y était inscrite ;

Considérant que le tableau du MAMOT a été corrigé afin que le solde soit à 0 \$ ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport final du Pacte rural 2007-2014, tel que déposé et corrigé.

**10• Adoption du Plan d'action du Pacte rural 2014-2016**

**Résolution 2015-05-47**

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan d'action du Pacte rural 2014-2016, tel que déposé.

**11• Déclaration d'adhésion au Réseau nord-américain des villes et communautés francophones et francophiles**

**Résolution 2015-05-48**

Attendu que le fait français en Amérique du Nord est le fruit d'un processus historique riche et hautement significatif qui s'étale sur plus de 400 ans qu'il convient de reconnaître, de faire connaître, de valoriser, de perpétuer et de célébrer ;

Attendu que les plus de vingt millions de locuteurs de français que comporte aujourd'hui le continent nord-américain, citoyens de petites et grandes villes sur l'ensemble du territoire, méritent que les élus municipaux travaillent à leur offrir le meilleur environnement possible pour leur épanouissement individuel et collectif ;

Attendu que les maires des villes de Québec (Québec), Lafayette (Louisiane) et Moncton (Nouveau-Brunswick) souhaitent donner une impulsion et un appui politique aux initiatives et aux réalisations des milieux francophones nord-américains et encourager leurs homologues à faire de même ;

Attendu que l'histoire, les lieux de mémoire, la culture, les événements et les célébrations des francophones d'Amérique représentent un potentiel touristique attrayant qui mérite d'être mis en valeur à l'échelle continentale ;

Attendu que le Réseau nord-américain des villes et des communautés francophones et francophiles (ici appelé le Réseau) représente un lieu de discussion et de réflexion permettant à ses membres d'échanger sur leurs initiatives en matière de langue, d'histoire, de culture, de patrimoine, d'économie et de tourisme ;

Attendu que le Réseau se veut une initiative complémentaire à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) avec laquelle il travaille conjointement à la mission d'assurer la promotion de la langue française et de la diversité linguistique et culturelle sur le continent nord-américain ;

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île-d'Orléans s'engage à se joindre au Réseau nord-américain de villes et communautés francophones et francophiles, et qu'à ce titre, elle endosse les engagements communs énoncés ci-dessous et s'engage à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence.

La MRC :

- mettra en valeur son histoire et son rattachement au fait français en Amérique dans son propre site Internet institutionnel ainsi que dans les sites d'information encyclopédiques et touristiques pertinents (Wikipédia);
- complétera l'information la concernant et verra à sa mise à jour régulière dans le portail internet du Réseau;
- coopérera, dans l'élaboration de son plan d'action, avec d'autres organismes et territoires de compétence, y compris d'autres paliers de gouvernement, des institutions des secteurs publics et privés, et des organisations de la société civile qui ont des intérêts ou des responsabilités dans le domaine de la francophonie;
- travaillera à assurer la vitalité de ses milieux, à la préservation de son patrimoine et au développement économique de ses communautés francophones;
- mobilisera les offices touristiques dont elle est membre ou partie afin qu'ils maximisent la promotion des attraits francophones dont elle dispose dans leurs outils et moyens de communications existants et futurs;
- établira ses priorités, actions et calendriers, et allouera les ressources conformément à ses besoins particuliers et dans les limites de ses compétences et moyens;
- partagera son savoir-faire et ses bonnes pratiques avec d'autres municipalités participant au Réseau;
- présentera un rapport périodique aux autres membres du Réseau (ou auprès de son association de municipalités régionale si applicable) sur les actions prises en vue de réaliser ces objectifs et engagements communs.

## **12• Prolongation de la demande de report – Concordance du Schéma d'aménagement de la MRC au PMAD**

### **Résolution 2015-05-49**

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est entré en vigueur le 20 juin 2012;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité régionale de comté dont le territoire est en tout ou en partie compris dans celui de la communauté métropolitaine doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du Plan métropolitain, adopter tout règlement de concordance;

Attendu qu'il appert que la MRC ne pourra pas respecter le délai imparti par l'article 58.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans a demandé par voie de résolution, soit #2014-06-58, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de prolonger le délai imparti par la Loi jusqu'au 30 juin 2015 pour l'adoption du règlement de concordance du schéma d'aménagement révisé de la MRC de l'Île d'Orléans au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec

Attendu que le ministre a accédé à ladite demande du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que l'exercice de concordance du Schéma d'aménagement de la MRC est en voie d'être complété et que pour s'ajuster au calendrier de travail de la CMQ et respecter les délais d'avis imposés par la Loi ;

Il est **proposé** par M. Harold Noël, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu unanimement** que la prolongation pour la demande de report pour l'exercice de concordance du Schéma de la MRC de l'Île d'Orléans au Plan Métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec soit effective jusqu'au 4 novembre 2015, soit la date d'adoption du règlement de concordance par la MRC de l'Île d'Orléans.

## **13• Adoption des dépenses du mois d'avril 2015**

### **Résolution 2015-05-50**

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'avril 2015, lesquelles s'élèvent à 123 939,23 \$ pour la MRC et à 51,33 \$ pour le Poste de la Sûreté du Québec.

## **14• Correspondance**

Le maire de Boischatel, M. Yves Germain, informe le Conseil des maires que Hockey Québec Chaudières-Appalaches a décidé de transférer les joueurs de Boischatel vers CBIO plutôt que d'accepter de transférer les joueurs de l'Ange-Gardien et/ou de l'Île d'Orléans vers Beauport.

Il sollicite donc l'appui des maires de l'Île, de l'Ange-Gardien et Château-Richer pour intervenir auprès de HQCA pour plutôt intégrer l'ensemble du territoire de CBIO à Hockey mineur Beauport.

M. Sylvain Bergeron a été invité à une rencontre d'informations de Hockey Québec Chaudière-Appalaches le 15 mai et il défendra les intérêts de l'Île d'Orléans pour un hockey de proximité.

#### **15• Varia**

Aucun sujet n'est traité.

#### **16• Période de questions**

Elle débute à 21h23 et se termine à 21h24.

#### **17• Levée de la réunion**

##### **Résolution 2015-05-51**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h25.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 10 juin 2015 à 20h aux bureaux de la MRC.**

---

**Chantale Cormier**  
Directrice générale

---

**Jean-Pierre Turcotte**  
Préfet